

Réseaux funéraires**Pascal Leclerc pousse les lignes**

Nous vous avons annoncé des événements pour cet automne. Dont acte avec la reprise du groupe d'André Davy basé dans le Sud et en Bretagne par la société Funecap qui est actionnaire majoritaire du réseau Pascal Leclerc. Ce sont 32 magasins, 5 chambres funéraires et 2 crématoriums qui prennent d'un seul coup l'enseigne alors que le rachat est effectif depuis mi-septembre.

Autre événement, Philippe Gentil, ex Président de Roc Eclerc, revient dans le funéraire à partir du 2 novembre, fête des morts, en collaboration avec le réseau Pascal Leclerc et il deviendra à partir du 1er janvier 2011 Président du comité exécutif de Funecap. Ce fond d'investissement veut développer la marque en s'appuyant sur de la franchise d'une part et de la gestion directe d'entreprises d'autre part. Objectif : mettre en route une véritable centrale d'achat.

Ministère de l'Intérieur**Pas gâté par la Toussaint !**

Le ministère est décidément malheureux avec les fêtes. Rappelez vous de ses glissades dans les guirlandes du sapin de Noël et sur la galette des rois à l'occasion des circulaires relatives à la réforme du régime des vacances de police (voir édito FM 193). Cette fois-ci, c'est l'arrêté du 23 août relatif à la modélisation obligatoire des devis qui lui fait prendre ses pieds dans les pots de chrysanthèmes.

En effet, l'UFC Que Choisir a déposé un recours gracieux auprès de Brice Hortefeux en lui demandant «d'enterrer définitivement les abus et de ressusciter la transparence des prix dans le domaine des pompes funèbres». Le communiqué de Que Choisir a ensuite été relayé par de nombreux médias lors de cette Toussaint et globalement, l'image de la filière n'y a encore rien gagné.

Il nous semble évident que les consommateurs iront jusqu'au contentieux si le recours gracieux n'est pas accepté.

Il est donc important pour les professionnels d'attendre les suites de cette affaire avant de s'engager dans des frais d'imprimerie ou de révision de logiciels sachant qu'adopter le modèle réglementaire de devis équivaut à ne pas respecter l'arrêté du ministre de l'Economie. Théoriquement, le ministre devrait répondre avant l'échéance du 1er janvier 2011, date prévue d'application de son arrêté. Mais le remaniement gouvernemental qui s'annonce pourrait corser encore plus les difficultés sur ce dossier, sauf si Brice Hortefeux reste en poste, ce qui apparaît souhaitable...

Euthanasie**La France en 12ème position de «qualité mort»**

Une étude effectuée dans 40 pays sur la qualité des soins prodigués aux mourants, menée par un centre d'études implanté en Grande Bretagne, place la France en 12ème position. L'Angleterre occupe la 1ère place, l'Australie la seconde suivie par la Nouvelle Zélande et l'Irlande puis la Belgique et l'Allemagne. Le Danemark occupe la 22ème place et l'Italie la 24ème. Pour rester dans le sujet de l'éthique, signalons un sondage CSA du 30 octobre selon lequel 94 % des Français seraient favorables à l'élaboration d'une loi sur l'euthanasie, la majorité étant pour le recours à cette pratique «dans certains cas». Ethique encore avec l'arrêt de la cour d'appel de Rennes cette année qui maintient l'interdiction de l'insémination artificielle post-mortem et la cour de cassation qui confirme l'interdiction des expositions de cadavres, fut-ce à titre scientifique.

Mortalité infantile**Un revers d'évolution en France**

La France faisait figure de bon élève en la matière en se plaçant en 5ème position en Europe en 1999. En 2008, elle se situe en 14ème position, derrière la Grèce et l'Espagne.

Et en 2009, on peut craindre pire encore puisque son taux de mortalité infantile passe de 3,6 à 3,7 pour mille en un an. Selon Xavier Niel, de l'INSEE, les raisons d'une telle évolution sont inconnues pour l'instant.

Acharnement**La poste mortem !**

Dans sa grande naïveté, un organisme de protection sociale a envoyé des courriers d'appel à cotisation à un défunt en le domiciliant à l'adresse de son cimetière. Il s'agit en effet d'un agacement de la veuve qui a répondu aux premiers courriers en donnant à la caisse de régime social la nouvelle adresse de son défunt mari sans préciser qu'il s'agissait là d'une adresse de cimetière. En fait, ce fait divers a été repris humoristiquement par la presse régionale du Nord au moment de la Toussaint. Elle fait écho, en cela à un article du Midi Libre datant d'août dernier selon lequel Brassy a reçu cette année un courrier à son intention au cimetière du Py, à Sète. Il s'agirait ici d'une erreur sur un compte de messagerie de la poste sur Internet.

Justement, à propos d'Internet, un nouveau service «La Vie d'Après.com» vient d'être créé pour s'occuper de la clôture des comptes électroniques du défunt. Il s'agira autant de supprimer des traces électroniques que d'en sauvegarder, selon le choix des proches.

Crématises**Une profession de foi**

A l'occasion de cette Toussaint, Jo le Lamer signe un communiqué de presse par lequel la Fédération Française de Crémation cite l'étude du Credoc en 2009 réalisée pour le compte de la CSNAF (voir FM 208) selon laquelle 4 Français sur 5 n'ont pas besoin d'aller au cimetière pour penser à leurs disparus. Il désire aussi que la réforme du 19 décembre 2008 soit modifiée afin de rétablir la pleine laïcité (pas de dépôt d'urnes dans les églises) et de veiller au respect des dernières volontés qui peuvent être faussées par la personne «ayant qualité pour pourvoir aux funérailles».

La FFC rappelle son souci d'alléger la TVA appliquée aux funérailles, elle plaide pour une réelle application des devis-type et pour l'encadrement et la moralisation des contrats obsèques.

Constat de décès**L'erreur de Bordeaux**

Lydie Paillard, soignée contre un cancer depuis 2005 dans une polyclinique bordelaise a été déclarée décédée courant octobre au service des urgences. Ses trois fils, doutant du diagnostic, ont fait transférer leur mère au CHU de Bordeaux et environ 14 heures après le malaise, la «défunte» s'est réveillée. Miracle ? Non, les 24 heures d'attente avant de réaliser un acte funéraire à portée irréversible sont imposées en raison de ce type d'erreur. Il ne faudrait pas l'oublier...

Crémation**Encore un problème de taille**

De taille ou de poids ! Cette fois-ci, cela se passe en Belgique, la corpulence de Reine Waroux faisant penser à l'assistant funéraire qu'il faut un hors taille de 85 cm de large. Problème, la porte du four crématoire de Mons n'offre que 83 cm de largeur. Elle a finalement été incinérée dans un autre crématorium, au grand dam de la famille.

Et le directeur du crématorium de Mons d'ajouter sur RTL : «On a 50 secondes pour enfourner et refermer. Imaginez que le cercueil reste coincé, la porte reste bloquée et c'est l'incendie assuré...».

**agenda
2010/2011**

FUNEXPO 2010 Lyon (France)
19 au 21 novembre 2010

IMMA 2011 Chennai (Inde)
17 au 20 février 2011

FUNERMOSTRA Valencia (Espagne)
8 au 10 juin 2011

FUNERAIRE 2011 Paris (France)
17 au 19 novembre 2011